



SNUipp 05

L'école haut-alpine

Imprimé au siège de la section
CPP N° 0210 S 05506
Directeur de la publication :
Geoffroy CHEVALIER
Tél. : 04 92.53.45.28
Fax : 04 92 53 78 84
ISSN 1266-6548
Mensuel - Prix au N° 0,76 €

Sommaire	
Edito	p. 1
Info syndicale	p. 2
CAPD et congrès	p. 3
Actualités	p. 4

Dispensé de timbrage GAP C.T.C.

L'École Haut-Alpine
Bourse du Travail - Place Grenette
BP 42
05002 Gap Cedex
<http://05.snuipp.fr/>



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le vendredi 11 mai 2007

Ce bulletin est envoyé aux syndiqués et à chaque école.

Prière de le mettre à la disposition de tous les collègues de l'école.

Edito

PRESIDENTIELLE

Texte du BDFN (Bureau national) de la FSU (7 MAI 2007)

1/2 journées d'information syndicale sur le temps de travail

Ouvertes à tous

syndiqués ou non, titulaires, directeurs, ziliens, en stage de formation continue, PE2...

Modalités page 2
ou sur notre site Internet : lettres pré-remplies

Rendez-vous en juin à :

- Gap : samedi 02 juin 2007
8h30-11h30 École élémentaire Porte-Colombe

- Briançon : samedi 02 juin 2007
9h00-12h00 centre culturel salle des associations (à confirmer).

Avec une participation importante, les résultats du second tour de l'élection présidentielle ont désigné Nicolas Sarkozy. Ils ne peuvent que décevoir profondément et inquiéter tous ceux qui luttent pour une rupture réelle avec les politiques conduites ces dernières années et pour de vraies alternatives.

Dans ce contexte la FSU jouera tout son rôle d'organisation syndicale représentative, porteuse des propositions et des revendications des personnels. Elle entend le faire dans toutes les discussions et concertations annoncées et à chaque fois que nécessaire mobiliser les personnels. Elle développera ses propositions dans le débat public et s'opposera à toutes les régressions en matière de libertés, d'éducation, de services publics, de protection sociale et de droits sociaux. On ne peut faire face aux difficultés sociales, à celles de la jeunesse sans inves-

tir massivement dans les services publics. Elle combattra également toute tentative de passer en force (université, retraites, ANPE, code du travail...).

Elle s'opposera aux atteintes au droit de grève. Elle continuera de mobiliser en solidarité avec les élèves, les jeunes et les familles sans papiers. Elle combattra les politiques sécuritaires et confirmera son engagement aux côtés du Collectif National Unitaire de résistance à la délation.

A la suite de nos actions, Nicolas Sarkozy, candidat, a pris un certain nombre d'engagements revenant sur les mesures prises par Gilles de Robien (décrets sur les ORS, méthodes pédagogiques imposées, apprentissage junior...) ainsi que sur l'évolution des règles de représentativité. La FSU demande que le président élu et son gouvernement les concrétisent au plus vite.

Elle exige dès l'installation d'un nouveau gouvernement l'ouverture de négociations sur les salaires, le maintien et l'amélioration du pouvoir d'achat dans la fonction publique et les emplois nécessaires dans les services publics, notamment pour assurer la rentrée 2007 dans des conditions qui permettent la réussite de tous. Elle soutient les initiatives d'action de ses syndicats du 1er et 2nd degré le 23 mai et de l'ANPE le 8 juin.

Elle appelle les personnels à renforcer leurs syndicats pour défendre leurs revendications.

Plus que jamais l'unité la plus large au sein du mouvement syndical est indispensable pour débattre, avancer des propositions alternatives et mobiliser. La FSU lance un appel pour que les organisations syndicales se rencontrent.

REUNION D'INFORMATION SYNDICALE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL ouverte à tous, syndiqués ou non

Demi-journées d'information syndicale

Ordre du jour



- ❶ Situation nationale après les élections présidentielles et avant les législatives ;
- ❷ CAPD : Notation (rattrapage de points), mouvement, intégration, etc... ;
- ❸ Actualités locales et divers.

**Prenons la parole !
Participez nombreux aux infos syndicales !**

LETTRE A ADRESSER A L'IEN

Cachet de l'école

Madame ou Monsieur
l'IEN

Conformément à la circulaire du 16 janvier 1985, les personnels soussignés de l'école de vous informent qu'ils participeront à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp.

Le.....
À.....

Nom Prénom Emargement

Ecole Publique de

LETTRE AUX PARENTS

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation en vigueur (décret du 28 mai 1982, circulaire du ministre de l'Education Nationale du 16 janvier 1985), une réunion d'information syndicale pour les enseignants aura lieu le samedi 02 juin 2007.

Ce droit est reconnu à tous les salariés dans leur entreprise.
Il n'y aura pas de classe cette demi-journée.

Fait à, le

L'instituteur(trice)

Modalités de participation

Informez les parents et l'IEN de la circonscription rapidement.
NE PAS ATTENDRE LA DERNIERE LIMITE !!!

La représentativité du SNUipp ne souffre aucune contestation, vous pouvez participer à cette réunion en toute tranquillité.

Pas de coup bas ! N'hésitez pas à contacter la section en cas de problème.



**Partie
à retourner
à l'école
datée
et signée**

Information sur la demi journée du 02 juin 2007

Date :

Signature :

Compte-rendu CAPD du 04 mai 2007

Étaient présents pour le SNUipp : Christophe Mathieu, Magali Manuel, Catherine Denis, Geoffroy Chevalier, Régis Picod et Bernard Hodoul

1/ Étude des dossiers d'attribution des points de rapprochement de conjoints pour le mouvement :

Peu de dossiers litigieux. Cependant, rappelons que pour bénéficier de 0,5 point, il faut réunir les conditions suivantes :

- Tous les vœux doivent effectivement rapprocher de la résidence administrative du conjoint et ne pas éloigner par rapport au poste occupé actuellement.

- Les résidences administratives des conjoints doivent être distantes d'au moins 20 km

- Le concubinage est reconnu uniquement si les concubins ont des enfants communs.

NB : Il n'y a pas de point de rapprochement la première année pour les collègues intégrés dans le département et les PE2.

2/ Postes à profil :

Dans l'ensemble, peu de mouvement sur les postes particuliers et peu de candidats intéressés. Certaines nominations sont soumises à la réussite de diplômes.

Un appel à candidature va être lancé pour le poste de secrétariat de la CDA de la MDPH.

3/ Mi-temps annualisés :

l'administration transmet la liste des collègues demandant à travailler en mi-temps annualisés en 2007/2008. Ils sont au nombre de 14 sur 7 postes.

- 5 « doublettes » sont déjà réalisées.

4/Divers :

Les départs en formations CAPA-SH ne sont pas encore attribués car il faut attendre le résultat du premier mouvement pour les postes supports ainsi que le budget disponible pour ces départs.

Groupe de travail sur la notation :

Le SNUipp a demandé que la transition entre l'accompagnement d'équipes d'école

et l'inspection traditionnelle soit accompagnée de mesures garantissant l'équité entre les collègues au niveau des promotions.

En effet, la note pédagogique intervient de façon substantielle dans le barème des promotions. Depuis le 1er septembre 2006 un certain nombre de collègues a été inspecté et a donc obtenu une note qui figurera au barème des futures promotions.

Pour éviter que tous les autres soient pénalisés du fait de l'absence d'une inspection, le SNUipp a proposé qu'un correctif soit appliqué à tous ceux dont la note est inférieure à la note pivot au 31/08/2007, ce qui aurait été le cas automatiquement dans le système d'accompagnement.

Cette note « correctrice » intervient uniquement dans la barème des promotions. Elle est distincte de la note pédagogique figurant dans le dossier de l'enseignant. La note pédagogique évoluant elle, au gré des inspections.

Cette mesure est transitoire jusqu'à ce que la grande majorité des enseignants ait été inspectée.

L'administration semble favorable à cette mesure et va en étudier les modalités techniques d'application.

Thème 1 : Comment réussir l'école

Rapporteur : Catherine DENIS

Faute de temps, le débat n'a pas porté sur tous les points.

Constat est fait de l'école actuelle, malmenée par les réformes rétrogrades (loi Fillon, réforme des ZEP, ...) dont les enseignants sont montrés du doigt par un ministre et des parents bernés par des formules simples et des informations mensongères.

La prise en compte des difficultés scolaires et non plus d'une difficulté scolaire, les différentes approches pédagogiques, la polyvalence et le travail en équipe, tout cela nécessite un temps de concertation largement supérieur à celui réduit à la 27^{ème} heure.

La culture commune de haut niveau est un facteur de réussite pour tous, de démocratisation et d'égalité d'accès au savoir. Ne va-t-on pas écarter quelques disciplines sportives ou artistiques, dans la logique du socle commun et perdre ainsi l'ambition d'une exigence éducative et culturelle de haut niveau pour tous ?

Le rôle de l'école maternelle n'est plus à démontrer et la formation initiale n'est certainement pas à la hauteur. La discussion s'est vite portée sur les temps d'enseignement souvent trop longs. Il faudrait arriver à une meilleure répartition des différentes activités rattachées à des domaines spécifiques ou plus transversaux. La liaison GS-CP, ne pose pas le problème des ruptures, dans les hautes alpes, du fait des classes à cours multiples où très souvent les élèves de ces sections sont déjà dans la même classe (excepté dans les grands groupes).

Dispositifs spécifiques : pour les élèves à besoins particuliers, tels les primo-arrivants, les gens du voyage.

Il faut prévoir un encadrement et des aides spécifiques, ainsi que plus de postes FLE (Français Langue Étrangère).

En ce qui concerne l'ASH, on constate des réseaux incomplets avec un fonctionnement difficile (pas de locaux, trop peu d'indemnités de déplacement, des départs en formation CAPASH en nombre insuffisant...).

La place des parents : « il faut être irréprochable vis-à-vis d'eux, sinon ils s'engouffrent dans la moindre faille ». Quelle place leur donner et comment mieux les associer

sur la co-éducation, entre ceux qui attendent un service d'usagers et ceux qui s'en éloignent totalement ?

Au collège de la réussite pour tous, la suppression des formations qualifiantes dans les SEGPA, du fait des restrictions budgétaires, a conduit les structures à se tourner vers les CFA et LP mais avec trop peu de CAP adaptés. Ceci risque de renforcer les filières ségréguées, la sortie précoce du cursus des élèves en difficulté avec la mise en place du pré-apprentissage à 14 ans.

Le SNUipp a œuvré dans le droit à la scolarisation et l'accueil des enfants en situation de Handicap. Mais à l'heure actuelle, et comme souvent dans l'urgence, le constat fait état de manques de moyens supplémentaires, du faible effectif des enseignants référents (3 pour le département 05) et du fonctionnement « opaque » des MDPH (maison départementale des personnes handicapées ; créée pour aider les familles et simplifier les démarches du plus jeune âge à l'âge adulte et dont la gestion revient au Conseil Général). L'éducation nationale est très peu représentée (1 seul représentant dans les commissions). Pas de temps institutionnalisé pour la mise en place des PPS. Les aides en moyens matériels ou humains (AVS) ne suivent pas. Il

faut un temps d'intégration conséquent avant de pouvoir obtenir l'aide d'un AVS mais qui ne sera pas présent sur la totalité de l'horaire.

Pour la réussite de tous les élèves, les enseignants ont besoin d'une augmentation

du temps de concertation, de temps pour le travail en équipes, de temps consacré à la réflexion personnelle et collective. Ceci passe par trois heures de concertation hebdomadaires incluses dans le temps de service et de 24h d'enseignement en présence des élèves.

Les mandats du SNUipp sont toujours d'actualité :

- plus de maîtres que de classes
- expérimentations suivies d'une évaluation (CP à 10, maîtres surnuméraires, inspections des personnels...)

Tribune parue dans « Libération » du 9/05/07

La blouse grise, la règle et le bonnet d'âne : le retour ?

« Redoubler le cours préparatoire, rétablir l'examen de passage en 6ème, concevoir de nouveaux programmes » : ces trois mesures proposées aux candidats à l'élection présidentielle prêteraient à sourire si elles ne figuraient pas, à quelques jours d'une échéance majeure, dans le catalogue d'un singulier attelage qui va d'un ancien ministre auteur des programmes de 1985 à un ex-conseiller ministériel de Gilles de Robien.

La thèse est simple, mille fois ressassée: baisse du niveau à l'Université, bac sans valeur, collègue en perdition et une nouveauté: c'est d'abord la faute à l'école primaire. « L'école est malade. Les performances s'effondrent. L'enseignement explicite, structuré et progressif est interdit. » En trois points le procès est dressé. Il fait peur. Déboussolés par la gravité des problèmes qui se posent à l'école, les signataires nous proposent un repli vieillot vers le XIX^{ème} siècle. Ils mythifient leur enfance, passant sous silence les échecs de cette époque où jamais plus d'un jeune sur deux n'a obtenu son certificat d'études primaires.

En fait, les progrès accomplis par l'école ces trente dernières années sont significatifs. Plusieurs chiffres contredisent le constat dramatique formulé par les signataires de l'appel. En lecture, par exemple, les jeunes n'éprouvent pas plus de difficultés que leurs aînés. Au contraire : l'INSEE a dénombré 4% d'illettrés chez les 18-24 ans mais 14% chez les 40-54 ans et 19% chez les 55-65 ans. En lecture, 4 élèves de 6^{ème} sur 5 sont capables d'exploiter les informations d'un texte et d'en dégager un sens. En revanche 15 % sont en difficulté, voire en très grande difficulté pour 3% d'entre eux. Les niveaux de qualification scolaire se sont considérablement élevés : le nombre d'étudiants a été multiplié par 5, on est passé de 15 % de bacheliers à près de 70 %. Pour autant, depuis une dizaine d'an-

nées le taux d'accès d'une génération au niveau du baccalauréat ne progresse plus. Il ne sert donc à rien de dessiner la situation de l'école comme le font ses destructeurs. Il ne sert à rien de vouloir rétablir les recettes d'une école inégalitaire qui ne comptait dans une génération que 15 à 20% d'élèves qui poursuivaient des études longues.

La société d'alors acceptait que quelques uns poursuivent des études et que beaucoup les interrompent et entrent dans la vie active. Aujourd'hui la société ne l'accepte plus : elle a plus besoin de techniciens que d'OS. Il devient donc intolérable, pour les parents comme pour les enseignants, mais également pour la société toute entière, que 15 % à 20 % des élèves soient en difficulté à la fin de l'école primaire et que 20 % d'une classe d'âge sortent du collège sans diplôme ni qualification. Mais revenir comme le proposent certains à l'exclusion, au redoublement systématique ou à l'apprentissage précoce serait dangereux et inefficace. Dangereux car notre société a besoin de davantage de jeunes mieux formés et plus qualifiés. Inefficace car les comparaisons internationales comme PISA nous apprennent que ce sont les pays qui recourent le moins aux redoublements et aux filières précoces qui obtiennent les meilleurs résultats. Il s'agit d'un élitisme qui cache son nom.

Le défi à relever aujourd'hui, au coeur de l'engagement professionnel des enseignants est celui de la réduction des inégalités scolaires. Nous savons que les élèves qui résistent aux savoirs sont, le plus généralement, ceux qui vivent les plus grandes difficultés sociales ou sont privés d'accès à la culture. Sans dédouaner le système éducatif de ses responsabilités propres, des politiques en matière d'accès à l'emploi, au logement, aux loisirs et à la culture doivent être mises en place.

A l'école, il faut de façon urgente agir de façon simultanée et sur plusieurs niveaux : réduire les effectifs par classe mais aussi accompagner les équipes enseignantes tout en leur donnant les moyens de se sta-

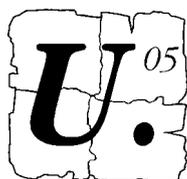
biliser. Il faut donc aujourd'hui s'engager dans un vaste chantier et définir les évolutions et la transformation de l'école qui sont nécessaires.

Dans tous les métiers de l'enseignement se pose la question du travail et de l'élaboration collective. Il convient de multiplier les situations qui permettent aux équipes enseignantes d'être créatives professionnellement, de pouvoir croiser des regards multiples sur les élèves, de mesurer les effets des pratiques professionnelles. Nous devons être plus intelligents collectivement car nous savons qu'apprendre est un acte complexe. Pour cela, il faut sortir de l'exercice solitaire du métier, pouvoir travailler avec plus de maîtres que de classes pour diversifier les situations d'apprentissage et permettre à chaque élève d'explorer la voie des connaissances. La formation continue des enseignants constitue un levier essentiel de ces transformations. En s'appuyant sur les travaux de la recherche et sur une meilleure connaissance de l'expérience professionnelle elle peut permettre d'évaluer, de coordonner, de diffuser des connaissances et de faire évoluer en permanence les pratiques enseignantes.

Enfin nous ne pouvons pas considérer en ce début du 21^{ème} siècle que les élèves puissent entrer dans un seul et unique moule. Conduire une politique éducative avec cette idée constituerait un recul considérable. Il faut au contraire adapter nos pratiques pédagogiques à la singularité de chacun d'entre eux tout en maintenant des exigences communes à tous. Ce n'est pas parce que notre métier est difficile qu'il faut renoncer et s'arc-bouter sur les problèmes de l'enseignant. Le service public d'éducation est tourné vers l'élève, il doit devenir plus exigeant pour le faire réussir. C'est là l'avenir de nos sociétés. Tout le contraire du retour au maître en blouse grise, avec sa règle et son bonnet d'âne.

Gilles Moindrot

Porte-parole du SNUipp Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC



Il n'est jamais trop tard, syndiquez-vous !

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp 05. Droit d'accès en vous adressant à la section.